

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, François THABUIS, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Sébastien DRION, Denis ZUCCONE.

Absents (excusés) : Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.

Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Vincent PASQUIER.

Secrétaire de séance : Laurent GEVAUX.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2023 : adopté à l'unanimité, pas d'observation.

Urbanisme : Pas de problème particulier. Commission Urbanisme à fixer pour 1 dossier.

Finances :

A/Réunion avec Monsieur PERRET (Conseiller aux Décideurs Locaux) pour analyse sur les ressources budgétaires et financières de la commune :

Année 2022 :

- ✓ Capacité d'auto-financement (CAF) sur le Budget Principal uniquement : 142.000 euros :
 - Maîtrise de nos charges : 361.000 euros en 2021 pour 324.000 euros ;
 - Augmentation des ressources fiscales : 264.000 euros en 2021 et 312.000 euros en 2022 ;
 - Viser une CAF d'environ 100.000 euros ;
 - Et une CAF consolidée d'environ 140.000 euros.

- ✓ Coefficient de rigidité :
 - Charge incompressible/ Produits de fonctionnement ;
 - Objectif : coefficient le plus faible possible ;
 - Moyenne nationale : 0,424 ;
 - Le Bouchet-Mont-Charvin en 2022 : 0,39.

- ✓ Ratio endettement : surveillé par la Préfecture
 - Reste à régler / Produits réels ;
 - Charge incompressible/ Produits de fonctionnement ;
 - Objectif : coefficient le plus faible possible. Alerte si supérieur à 1,5 ;
 - Le Bouchet-Mont-Charvin en 2022 :
 - Consolidé : 0,80 ;
 - Budget Principal : 0,435.

- ✓ Désendettement :
 - Nombre d'années avec CAF connue pour se désendetter ;
 - Maîtrise de 3 à 6 ans - Elevé de 6 à 9 ans – Danger : au-delà ;
 - Le Bouchet-Mont-Charvin en 2022 :
 - Consolidé : 2,33 années ;
 - Budget Principal : 3,45 années.

- ✓ Capacité à emprunter :
 - En consolidé : minimum 384.000 euros ;
 - En limite du niveau de maîtrise : 1.200.000 euros.

B/ Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants :

- ✓ Revalorisation forfaitaire des bases en 2023 : + 7,1%
 - Estimation : 172.000 euros ;
 - Opportunités :
 - Hypothèse n° 1 : Majoration de la taxe sur les habitations secondaires sans impact sur la taxe foncière ;
 - Hypothèse n° 2 : Taxe sur les locaux vacants : 19,5 % Sont désignés comme locaux vacants, les habitations vides de meubles et vacants depuis au moins deux ans.

- **Délibération adoptée à l'unanimité sur hypothèse n° 2.**

- ✓ Taxe de séjour :
 - Une délibération est à prendre avant de 1^{er} juillet de l'année n pour une application au 1^{er} janvier de l'année n+1 ;
 - Conditions d'éligibilité : commune de montage et ?? des ressources ;
 - Avantages/Inconvénients : Pas besoin de Régie ; déclaratif par les loueurs ; charge de travail pour émettre les Titres.

Pas de décision de prise.

- ✓ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :
 - Supprimée en 2023 ;
 - Compensée par l'Etat dans certaines collectivités ;
 - En attente du décret d'application pour savoir si la commune du Bouchet-Mont-Charvin est concernée ou pas.
- ✓ Plan comptable M57 :
 - Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Amortissement immédiat des biens : plus de durée d'amortissement ;
 - Dépenses « imprévues » remplacées par une autorisation de dépassement de budget de 7,5 % par chapitre.

Vote des subventions allouées pour 2023 :

- ✓ Cf le tableau présenté : validé.

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Foncier :

- ✓ Achat des parcelles de bois au lieu-dit « la Greubaz » : montant : 80.000 euros :

- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

- ✓ Achat de parcelles au chef-lieu :
 - Parcelles A 840 de 1042 m² et A 989 de 38 m² en zone UA du PLU pour un montant de 90.000 euros ;
 - La commune est en contact avec l'EPF qui pourrait faire le partage foncier : achat sur 6 ans avec remboursement par annuité.

Salle des Fêtes : Modification des tarifs et des prestations :

- ✓ Suppression du forfait de 30 euros pour la vaisselle et la cuisine ;
 - ✓ Modifications des tarifs et de l'énoncé :
 - ✓ Salle des Fêtes sans cuisine, au lieu de « réception sans repas » : modifications des tarifs : 150 euros au lieu de 100 euros pour les personnes de la commune et 200 euros au lieu de 150 euros pour les personnes extérieures à la commune ;
 - ✓ Salle des Fêtes avec cuisine, au lieu de « réception avec repas » : tarifs inchangés.
- ✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Forêt : Programme des travaux 2023 :

- ✓ Travaux sur piste au-dessus de Sur Cons : accord pour un montant de 24.760 euros HT : **validé mais conditionné à l'accord de subvention du Conseil Savoie Mont-Blanc.**
- ✓ Travaux sylvicoles : Subvention à hauteur de 50 % de Sylv'ACCTES pour un montant de 3.840 : **validé** ;
- ✓ Travaux de sécurisation en bordure de route : 1.050 euros HT : **à reporter** ;
- ✓ Travaux de maintenance suite opération Surface + : 3.790 euros HT : **à reporter.**

Forêt : Bilan 2022 :

- ✓ Recettes : 39.103 euros ;
- ✓ Dépenses : 1.351,16 euros.

Travaux 2023 :

- ✓ Aire de jeux : plutôt un site « multi-usages » que multisports :
 - Trouver un concepteur pour réfléchir à l'ensemble du projet : jeux + aménagement paysager ;
 - Envoi du cahier des charges aux 3 prestataires.
- ✓ RET :
 - Validation des travaux de renforcement des D'Zeures pour un montant de 15.000 euros.
- ✓ Fibre Optique :
 - Présentation des futurs travaux du SYANE pour la partie travaux publics.
- ✓ EAU : tableau de créations de regards/chambres/nourrices/compteurs.

Informations diverses.